



Septembre 2019

Dossier de presse

Pacte Ardennes : l'Etat et les partenaires s'engagent pour le territoire ardennais

Comité directeur du 27 septembre 2019



Les Ardennes en quelques chiffres :

- 3,6 %



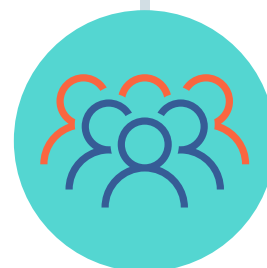
De population sur les dix dernières années

70%



Des entreprises départementales bénéficient d'un label de qualité ou d'une certification pour haute technologie

275 371



Habitants

+ de 3 000



Exploitations agricoles

150 000



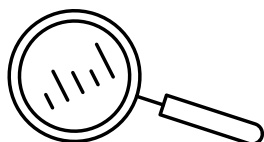
Hectares de forêt soit 28 % du territoire

2



Ardennais sur 10 vivant sous le seuil de pauvreté

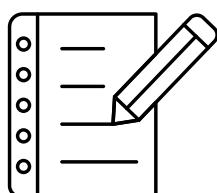
Le Pacte Ardennes, c'est :



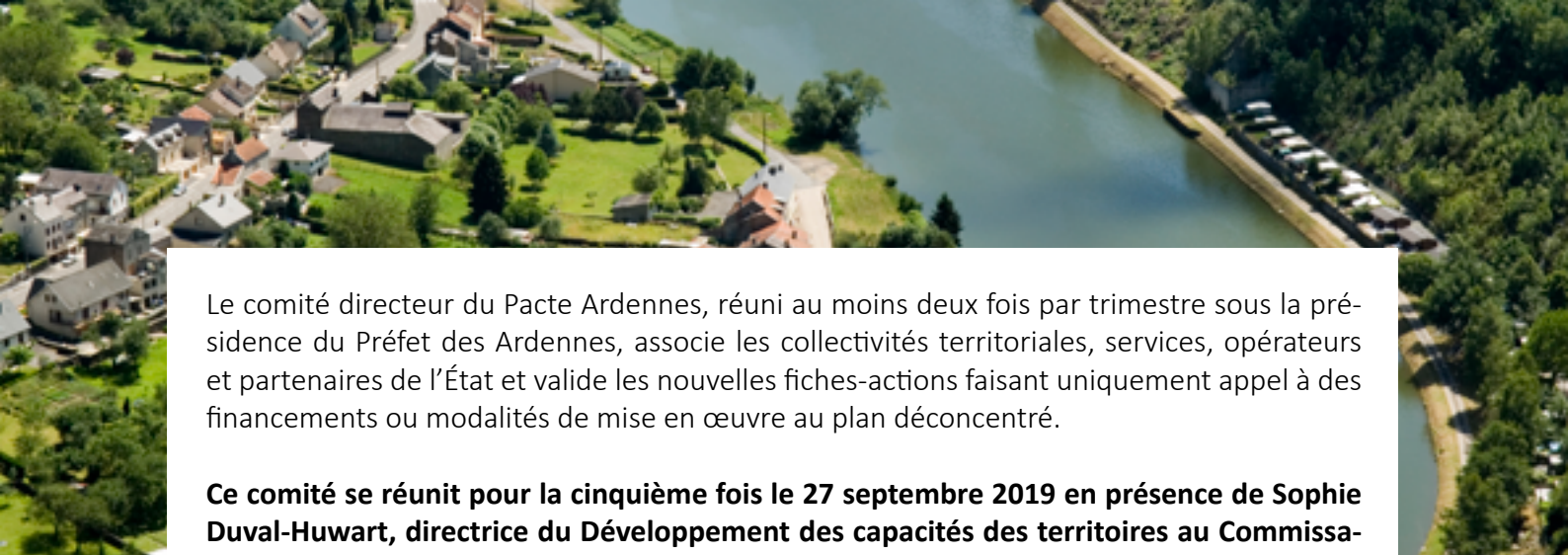
Une **mobilisation de l'ensemble des forces vives du territoire**, visant à lui donner une nouvelle attractivité en s'appuyant sur ses atouts et en cherchant des solutions concrètes à ses principales difficultés.



Une **démarche dynamique et pérenne** qui a vocation à évoluer au gré de l'émergence de nouveaux projets, de leur validation et de leur réalisation.



Une **méthode d'élaboration et de pilotage « du bas vers le haut »**, qui s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre ses politiques publiques au plus près des réalités locales.



Le comité directeur du Pacte Ardennes, réuni au moins deux fois par trimestre sous la présidence du Préfet des Ardennes, associe les collectivités territoriales, services, opérateurs et partenaires de l'État et valide les nouvelles fiches-actions faisant uniquement appel à des financements ou modalités de mise en œuvre au plan déconcentré.

Ce comité se réunit pour la cinquième fois le 27 septembre 2019 en présence de Sophie Duval-Huwart, directrice du Développement des capacités des territoires au Commissariat général à l'égalité des territoires, afin notamment de :

1

Faire le point sur les fiches-action qui se concrétisent comme par exemple :

La fiche-action 67 - développer les circuits courts et les produits locaux, créer une légumerie collective
La fiche-action 96 - implantation d'une Micro-Folie dans les Ardennes

2

Valider la transformation de fiches-projet suffisamment abouties en fiches-action :

Fiche-action 5Bis - Ouvrir un groupe en Licence Sciences de l'Éducation à Charleville-Mézières à la rentrée 2020
Fiche-action 98 - Plan pauvreté - déclinaison territoriale et concrète de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

3

Intégrer au Pacte Ardennes de nouvelles fiches-projet :

Fiche-projet 132 - Développer l'envie d'entreprendre et faire émerger des projets de création d'entreprise – « Y croire »
Fiche-projet 133 - Création des maisons « France Services »
Fiche-projet 134 - Accueillir sur le territoire d'Ardenne Métropole une école d'intelligence artificielle (IA) Microsoft-Simplon

Au 27 septembre 2019, **près de 83 millions d'euros** ont été engagés sur les fiches-action du Pacte Ardennes.

Financier	Engagement sur les fiches-action	
	Montant en millions d'€	%
Union européenne	6,26	7,55
Etat	31,13	37,54
Conseil régional	14,34	17,29
Conseil départemental	6,01	7,24
Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	9,46	11,41
Autres partenaires (dont secteur privé)	15,71	18,95
TOTAL	82,91	100

Les modalités de participation de la Banque des Territoires seront consolidées au fil de la mise en œuvre du Pacte.



1. Le Pacte Ardennes : un impact concret sur le territoire

Le Pacte Ardennes consiste en une démarche collégiale et dynamique, qui a vocation à évoluer. Plusieurs actions structurantes portées dans le cadre du Pacte Ardennes ont récemment été concrétisées ; parmi elles, la légumerie collective du collège Le Lac à Sedan et la Micro-Folie à Carignan.

Création d'une légumerie collective

→ *Fiche-action 67 : développer les circuits courts et les produits locaux, créer une légumerie collective*

Porté et financé par l'État, le Conseil départemental et la Région Grand Est, le projet de création d'une légumerie au service de la restauration collective (écoles, hôpitaux, restaurants administratifs...) s'inscrit dans les objectifs de la loi EGalim (loi sur l'agriculture et l'alimentation) du 30 octobre 2018. Le texte prévoit, d'ici 2022, l'amélioration de la qualité des produits servis en restauration collective avec un objectif de 50 % de produits locaux, dont 20 % de produits bio.



Une légumerie collective présente un double avantage :

Écologique et économique : vecteur de développement des circuits courts, elle permet de valoriser les produits locaux et de saison et de dynamiser ainsi l'économie et la production maraîchère sur le territoire.

Social : les fruits et légumes frais recueillis seront transformés au sein de la légumerie par des personnes éloignées de l'emploi et/ou en réinsertion professionnelle.

La légumerie départementale a été **inaugurée le 19 septembre 2019** par le Préfet des Ardennes et les autres partenaires.

Implantation d'une Micro-Folie dans les Ardennes

→ *Fiche-action 96 : implantation d'une Micro-Folie dans les Ardennes*

L'accès à une offre culturelle diversifiée et de qualité est un enjeu majeur dans un département rural. C'est pourquoi le Pacte Ardennes vise à stimuler la pratique culturelle de publics ciblés (les jeunes par exemple, via le Pass Culture) mais aussi à améliorer l'accès aux œuvres culturelles dans les territoires ruraux.

Soutenu par le Ministère de la Culture, le **réseau national des « Micro-Folies »** constitue dès lors un moyen efficace pour rapprocher les grandes œuvres culturelles des territoires.

Conçue par l'Établissement public de la Grande Halle et du Parc de la Villette, la Micro-Folie est un **musée numérique de proximité** constitué :

d'une « galerie numérique » donnant accès à un catalogue de plus de 500 chefs-d'œuvre numérisés en haute définition, issus d'établissements publics culturels nationaux. de modules d'activités et de services rattachés à cette offre : atelier de fabrication (Fab lab), espace scénique, formations en ligne, café associatif, ateliers et festivals de créations numériques.

L'implantation d'une Micro-Folie sur le territoire ardennais vise à :

- **faciliter l'accès à la culture** des publics qui en sont le plus éloignés, grâce un dispositif de qualité, et un catalogue diversifié ;
- **initier les visiteurs aux technologies de l'information et de la communication** grâce à un outil attractif et convivial ;
- **valoriser le territoire et ses habitants** en :
 - intégrant les richesses artistiques et patrimoniales locales dans le catalogue,
 - associant les acteurs culturels locaux à l'événementiel, insérant les Ardennes dans le réseau des 42 Micro-Folies déployées sur le territoire national.

Installée au sein du Pôle culturel de Carignan, la première Micro-Folie ardennaise a été **inaugurée le 20 septembre dernier**.



2. Comité directeur du 27 septembre 2019 : de nouvelles fiches-action et fiches-projet

Le comité directeur du 27 septembre 2019 doit permettre de valider la transformation de fiches-projet suffisamment abouties en fiches-action et de présenter de nouvelles fiches-projet intégrant le Pacte Ardennes. Ces actions concernent des thématiques essentielles telles que la formation professionnelle et la recherche, le développement économique et l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

Formation professionnelle et recherche

→ *Fiche-action 5Bis : Ouvrir un groupe en Licence Sciences de l'Éducation à Charleville-Mézières*

La présence d'un pôle d'enseignement supérieur permettant d'amener à Charleville-Mézières des étudiants venus d'autres horizons, et donnant la possibilité aux étudiants ardennais de poursuivre leurs études sur place, est essentielle pour l'avenir du département. C'est pourquoi le campus Sup Ardenne, soutenu par l'État et inauguré le 13 septembre 2019 à Charleville-Mézières est un projet structurant pour les Ardennes.



Le développement universitaire est un outil majeur de redynamisation du territoire, d'où la proposition d'ouvrir une nouvelle licence à Charleville-Mézières.

Il s'agit ainsi d'ouvrir à la rentrée 2020, sur l'antenne de l'ESPÉ à Charleville-Mézières, un groupe en licence Sciences de l'Éducation, parcours pluridisciplinaire. Accessible via Parcoursup, celle-ci amènera l'étudiant vers une spécialisation progressive en Sciences de l'Éducation jusqu'à la L3. À l'issue de cette licence, l'étudiant pourra candidater au master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation).

Ce projet doit permettre d'élargir l'offre de cursus déployée par l'URCA, essentiellement axée autour des disciplines scientifiques au sein de l'IUT et de l'EiSiNe (École d'ingénieurs en Sciences Industrielles et Numérique) à Charleville-Mézières.





→ *Fiche-projet 134 - Accueillir sur le territoire d'Ardenne Métropole une école d'intelligence artificielle (IA) Microsoft-Simplon*

Dans le cadre de l'événement « 360 possibles – innovons ensemble dans le Grand Est », la région Grand Est a présenté le 26 juin 2019 le projet de création de trois écoles d'intelligence artificielle (IA) Microsoft/Simplon, visant à former des développeurs spécialisés dans la gestion et l'exploitation des données et de l'IA. Ardenne Métropole a ainsi exprimé son souhait de candidater à l'accueil d'une de ces 3 écoles en s'appuyant sur le campus universitaire de Charleville-Mézières.

Vecteur d'attractivité pour l'enseignement supérieur ardennais, l'ouverture d'une telle école à Charleville-Mézières pourrait bénéficier des synergies produites par :

- la présence de l'incubateur Rimbaud Tech ;
- la présence depuis deux ans au sein de la CCI d'une formation de codeurs assurée par Simplon ;
- le positionnement transfrontalier d'Ardenne Métropole.

Développement économique et emploi

Le développement du tissu économique et de l'emploi constitue une priorité pour les Ardennes, touchées par des taux de chômage et de pauvreté plus élevés que les moyennes régionale et nationale. Cette perspective est au cœur du Pacte Ardennes, deux de ses quatre objectifs structurants concernant la redynamisation des filières économiques ardennaises et le renforcement des compétences des Ardennais.

D'où l'émergence de deux nouvelles fiches-projet complémentaires lors du comité directeur du 27 septembre 2019, visant respectivement à accompagner la création d'entreprise et à faire émerger des projets d'entrepreneuriat dans le cadre du **programme « Y Croire »**.

→ *Fiche-projet 132: Développer l'envie d'entreprendre et faire émerger des projets de création d'entreprise – « Y croire »*

Cette fiche-projet fait suite à la présentation du programme « Y croire » par M. Pierre Gattaz, ancien président du MEDEF, en déplacement à Charleville-Mézières le 3 septembre 2019. Porté par la fondation du même nom, le dispositif doit encourager le développement de l'entrepreneuriat dans les zones isolées en difficulté économique.

D'ores et déjà mis en œuvre dans la région Hauts-de-France, le programme permet d'identifier les personnes intéressées par l'entrepreneuriat et de leur proposer un appui à la réalisation de leur projet. Il vise dès lors à :

- Développer le tissu entrepreneurial des Ardennes,
- Favoriser le retour à une activité professionnelle,
- Accroître l'employabilité des participants,
- Favoriser la synergie entre les différents dispositifs d'aide au retour à l'emploi et à la création d'entreprise.



Lutte contre la pauvreté

→ *Fiche-action 98 - Plan pauvreté - déclinaison territoriale de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté*

La stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté présentée en septembre 2018 par le Président de la République est axée autour de 5 engagements :

- **L'égalité des chances** dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté,
- La garantie au quotidien les **droits fondamentaux des enfants**,
- Un **parcours de formation** garanti pour tous les jeunes,
- Des **droits sociaux** plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,
- Un investissement pour **l'accompagnement de tous vers l'emploi**.

Ces engagements se traduisent en mesures concrètes dans un « Plan pauvreté » national, qui fait l'objet d'une **déclinaison territoriale** dans le cadre du Pacte Ardennes. La convention relative au plan de prévention et de lutte contre la pauvreté a été signée par le Préfet des Ardennes et la 1ère Vice-présidente du Conseil départemental le 26 juillet 2019.

Pour que toutes et tous bénéficient des mêmes droits, ce plan conduira les actions suivantes :

- insertion et retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA
- aide aux jeunes sortant de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)
- organisation du 1er accueil social
- suivi des parcours des usagers
- lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et accès à la culture en lien avec le « Pass Culture ».



Crédits engagés sur cette fiche-action :

Total État	448 106,26 €
Total Conseil départemental	1 436 063,74 €
TOTAL	1 884 170,00 €



La déclinaison territoriale du plan pauvreté s'articulera avec les actions au service de l'insertion professionnelle et de la lutte contre l'exclusion d'ores et déjà mises en œuvre sur le territoire, à l'instar du dispositif « **emplois francs** » expérimenté dans le cadre du Pacte Ardennes. À ce jour, 45 emplois francs ont été signés dans les Ardennes.

Accès aux services publics : expérimentation des maisons « France Services »

→ *Fiche-projet 133 - Création des maisons « France Services »*

Annoncée par le Président de la République le 25 avril 2019, la création des maisons « France Services » (MFS) a pour ambition de **renforcer l'accessibilité, la simplicité et la qualité des services publics**, en particulier dans les zones rurales et isolées, préoccupation largement exprimée lors du Grand débat national.

Les maisons de services au public (MSAP) présentent en effet une grande hétérogénéité en termes d'offre et de qualité de services, en particulier selon leurs porteurs. En outre, si les Ardennes disposent d'un réseau relativement dense de 20 MSAP, certaines zones souffrent d'une accessibilité limitée à ces structures. Victimes de l'éloignement des services publics et de la **fracture numérique**, de nombreux Ardennais éprouvent dès lors de sérieuses difficultés pour effectuer leurs démarches administratives.

Le déploiement des maisons « France Services » comprend deux piliers :

1. **Labellisation des MSAP comme MFS**, à la condition de respecter les nouvelles exigences de qualité de services ;
2. **Création de nouvelles implantations MFS**, en priorité dans les zones éloignées des services publics, les petites centralités et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En particulier, la future MFS de Vouziers sera implantée à terme au sein de la sous-préfecture. Le déploiement de solutions itinérantes est également encouragé.

Le Pacte Ardennes permet en outre au département de faire partie des 6 territoires expérimentateurs chargés de tester en avance de phase : les formations, l'outillage numérique et les modalités de pilotage du dispositif.



Annexes :

1. Liste des fiches-action au 27 septembre 2019

N°	Intitulé de la fiche
FA01	Améliorer l'accès aux langues vivantes pour les élèves ardennais.
FA03	Poursuivre le développement du campus universitaire des Ardennes – phase 2.
FA04	Accompagner la candidature du campus des métiers et des qualifications procédés et matériaux innovants au label « campus d'excellence ».
FA05Bis	Ouvrir un groupe en Licence Sciences de l'Éducation à Charleville-Mézières
FA06	Développer des formations en matière d'enseignement supérieur dans le Rethélois notamment au niveau de l'offre BTS.
FA07	Offrir la possibilité aux étudiants de la filière éolienne d'obtenir une double certification GWO et BZEE nécessaire à leur employabilité par les professionnels du secteur.
FA08-1	Développer des formations dans le domaine de la méthanisation.
FA08-2	Permettre le développement d'installations de production de biométhane dans l'ensemble du département. Faire de la filière de la méthanisation dans les Ardennes un exemple au niveau national.
FA10	Proposer un accompagnement spécifique pour les bénéficiaires du RSA vers l'emploi.
FA11	Créer un groupe de travail départemental « Répondre aux offres d'emploi non pourvues ».
FA12	Mettre en place un label pour promouvoir la qualité du cadre de vie des Ardennais.
FA13	Simplifier, harmoniser et améliorer la signalétique sur la voie publique.
FA14	Recenser l'ensemble des points noirs présents sur le territoire des Ardennes et apporter un appui pour faciliter leurs résorptions.
FA15	Rétablir une planification permettant la protection des paysages sensibles.
FA16	Mettre en œuvre une politique volontariste pour la résorption des friches.
FA16BIS	Mettre en œuvre une politique volontariste pour la résorption des friches par EPFL
FA17	Dynamiser la transition énergétique du patrimoine public.
FA19	Entreprendre la rénovation thermique du lycée Verlaine à Rethel (Conseil régional).
FA21-2 et 21-3	Accompagner la croissance de la plateforme « Platinum 3D ».
FA22	Faire progresser le taux d'éleveurs allaitant en agriculture biologique.
FA23	Développer la filière agricole avec l'appui de la chambre d'agriculture des Ardennes.
FA25-1	Accompagner la création d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies renouvelables – Partie Étude
FA26	Développer l'énergie solaire dans le département des Ardennes.
FA27	Exploiter encore plus le potentiel hydroélectrique du territoire.
FA28	Réaliser une étude sur le développement des réseaux de chaleur en zone rurale.
FA29-1 à 29-8	Développer le réseau de voies vertes afin de lui permettre de couvrir tout le département.
FA30	Expérimenter le SNU dans le département des Ardennes.
FA31	Réaliser une étude pour soutenir la création d'un tiers-lieu géré par l'association FlaP sur une friche industrielle réhabilitée dans l'agglomération carolomacérienne. (1ère phase : étude)
FA32	Pérenniser les infrastructures ferroviaires capillaires fret dans le sud des Ardennes.
FA33	Développer une offre de service de transport public ferroviaire entre Namur et Reims via Givet et Dinant.
FA34	Améliorer la connexion en transports publics depuis les Ardennes vers la Belgique et le Luxembourg – Etude d'état des lieux des besoins de déplacements transfrontaliers et étude de scénarios de services de transports publics multimodaux.
FA35	Étudier une meilleure sécurisation de la RN51 entre Rethel et Reims entre Acy Romance et Isles-sur-Suipe.
FA36	Favoriser la création d'une ou deux aires de service pour les usagers de l'autoroute A304.
FA37	Étudier la modernisation des gares et haltes ferroviaires à l'échelle des Ardennes et la création de pôles d'échanges multimodaux transfrontaliers à Givet et Tournes-Belval.

FA38	Augmenter les capacités de l'aire de virement du port de Givet.
FA39	Réaliser une étude et mettre en œuvre un plan d'actions sur les effets du changement climatique sur la Meuse (1ère phase).
FA40	Faciliter le retour des personnes en situation de handicap ardennaises actuellement hébergées en Belgique.
FA41	Déployer dans les Ardennes une formation conférant le diplôme d'État IPA (infirmier en pratique avancée).
FA44	Créer un Institut européen de la gastronomie et du tourisme.
FA45	Soutenir la transformation de l'Institut de formation technique supérieur en école d'ingénieurs et développer l'offre de formation.
FA46	Favoriser l'implantation d'une antenne d'une grande école de commerce sur le campus universitaire.
FA48	Créer une école du socle dans un premier temps.
FA52	Avoir une analyse précise de l'offre d'insertion par l'activité économique dans les Ardennes
FA65-2	Installer un bâtiment de stockage de petites balles de luzerne destinées à l'exportation et de miscanthus pour le paillage horticole et les litières de chevaux.
FA67-1	Développer les circuits courts et les produits locaux en restauration collective.
FA67-2	Créer une légumerie collective
FA68-1	Consolider la filière laitière sur le territoire ardennais en développant les outils de production existants.
FA70	Optimiser la gestion de la propriété forestière privée.
FA73	Développement de l'attractivité du château-fort de Sedan (1ère phase : toiture et maçonnerie du donjon et du four).
FA74	Étendre et développer le Parc Argonne Découverte.
FA76	Faire du département des Ardennes le premier territoire inclusif du Grand-Est.
FA79	Accueillir des internes de médecine belges dans les Ardennes en vue de favoriser leur installation sur ce territoire à l'issue de leur formation.
FA84	Achever la remise à niveau de la ligne entre Charleville et Givet (dernière phase, CPER 2021-2026).
FA92	Etude de faisabilité pour la construction de nouveaux locaux pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Charleville-Mézières sur le campus universitaire du Moulin Leblanc (1 ^{re} phase : étude)
FA96	Implantation d'une Micro-Folie dans les Ardennes.
FA97	Expérimenter les emplois francs dans le département des Ardennes.
FP98	Plan de pauvreté – déclinaison territoriale de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.
FA99-1	Création d'une maison pluridisciplinaire à Sedan
FA99-2	Création d'une extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire à Signy-le-Petit.
FA101	Création d'une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) sur le territoire Ardenne Métropole/Portes du Luxembourg/nord Meusien.
FA111	Déploiement d'une cité éducative à Charleville-Mézières
FA113	Assurer la promotion et la mise en place d'ORT sur l'ensemble du département
FA115	Faciliter l'accès des agriculteurs ardennais et des porteurs de projets au Grand Plan d'Investissement
FA116	Accompagner le développement du Territoire d'industrie « Nord Est Ardennes »
FA117	Optimiser l'inscription des Ardennes dans les dynamiques transfrontalières portées par les Programmes INTERREG
FA118	Ouverture d'un point d'information transfrontalier
FA119	Les Ardennes, territoire d'action pour la future ANCT
FA121	Créer un outil informatique assurant la mise en relation entre agriculteurs afin d'assurer un échange amiable de parcelles.
FA122	Créer une Maison des Internes en médecine et des étudiants en formation médicale et paramédicale sur le territoire d'Ardenne Métropole
FA124	Accompagner le développement d'infrastructures touristiques dans le département.
FA130	Expérimenter le Pass Culture dans le département des Ardennes
FA131	Création d'un conseil de développement et de coordination du CNPE de Chooz.
FA121	Créer un outil informatique assurant la mise en relation entre agriculteurs afin d'assurer un échange amiable de parcelles.
FA122	Créer une Maison des Internes en médecine et des étudiants en formation médicale et paramédicale sur le territoire d'Ardenne Métropole

FA124	Accompagner le développement d'infrastructures touristiques dans le département.
FA130	Expérimenter le Pass Culture dans le département des Ardennes
FA131	Création d'un conseil de développement et de coordination du CNPE de Chooz.

2. Liste des fiches-projet au 27 septembre 2019

N°	Intitulé de la fiche
FP02	Améliorer l'accès à la culture pour les élèves ardennais.
FP08-3	Permettre aux unités de méthanisation créées avec l'assistance d'un partenaire préexistant de bénéficier de l'exonération prévue au titre des zones de revitalisation rurale (Z.R.R).
FP09	Poursuivre le développement de la filière d'excellence dans le domaine des marionnettes à travers le développement de la formation initiale et continue, la création d'une matériauthèque et d'un atelier de restauration.
FP18	Accélérer la rénovation des logements individuels isolés les plus énergivores par l'utilisation de solutions techniques de référence.
FP20	Accompagner la création d'une structure dédiée au financement de projets dans l'immobilier d'entreprise et l'immobilier touristique.
FP24	Développer l'emploi, la formation et l'attractivité dans la filière agroalimentaire des Ardennes.
FP25-2	Accompagner la création d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies renouvelables – Partie constitution du capital
FP36-2	Création d'aires de services le long des autoroutes frontalières
FP42	Réflexion autour de DU de préparation à l'entrée en diplôme d'État d'infirmier de pratique avancée (IPA) ou en formation liée à la santé mentale.
FP43	Étendre au département des Ardennes l'expérimentation du droit de dérogation reconnu au préfet.
FP47	Donner une dimension « numérique » au campus ardennais.
FP49	Moderniser et développer les internats en collèges et lycées.
FP50	Favoriser l'accès aux formations alternées en facilitant et sécurisant leur accès.
FP51	Créer une formation action dans l'emploi.
FP53	Créer un modèle d'accompagnement d'insertion professionnelle par l'emploi dans le secteur marchand, porté par des structures Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI). Mettre en place des contrats de travail d'insertion en CDD de droit commun de 6 mois ou contrat de professionnalisation d'un an pour l'embauche d'allocataires RSA.
FP54	Assurer une meilleure régulation dans la gestion du dispositif du RSA.
FP55	Favoriser l'installation d'énergies renouvelables pour toute nouvelle construction de bâtiments privés.
FP56	Reconquérir les logements vacants et imposer une performance énergétique minimale pour la mise en location.
FP57	Renforcer les modalités d'intervention financière de la Fondation du patrimoine.
FP58	Etendre à titre expérimental les modalités d'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).
FP59	Apporter une ingénierie aux territoires.
FP60	Inciter à la rénovation des façades selon une périodicité définie.
FP61	Optimiser le développement de la méthanisation en proposant des évolutions réglementaires.
FP62	Accompagner la démarche de promotion des énergies renouvelables.
FP63	Exploiter les ressources naturelles disponibles sur le territoire en créant des liens entre les différentes filières agricoles du territoire.
FP64	Mieux mutualiser les coûts de mécanisation de l'agriculture ardennaise.
FP65-1	Développer la production de Luzixine, extrait concentré de luzerne à destination de l'alimentation humaine.
FP66	Créer une pépinière d'entreprises agricoles.
FP67-3	Création d'une filière identifiée permettant de valoriser la viande ardennaise dans la restauration hors domicile du département et au-delà
FP68-2	Consolider la filière laitière sur le territoire ardennais en fournissant des produits locaux.
FP69	Mettre en place des écobox pour la récupération de bouteilles d'eau en plastique à base de Polyéthylène Téréphtalade (PET) et augmenter le taux de PET recyclé.

FP71	Réaliser un projet immobilier d'hébergement des alternants.
FP72	Financer une formation des salariés à l'industrie du futur.
FP75	Construire un plan de communication touristique ambitieux.
FP77	Favoriser le pluri-agrément Maison d'accueil Spécialisée - Foyer d'accueil médicalisé des établissements médico-sociaux pour personnes en situation de handicap (MAS-FAM).
FP78	Permettre le répit des aidants des personnes en situation de handicap : « se séparer pour mieux se retrouver ».
FP80	Promouvoir le département des Ardennes comme terre d'accueil des publics seniors par le développement d'une offre adaptée et de services dédiés.
FP81	"Proposer une offre de logements intelligents et économes en vue de favoriser le bien-vieillir dans son quartier, bien-vieillir par l'apport de nouvelles technologies, dont celles relevant de l'intelligence artificielle (IA) au service des Seniors."
FP85	Développer la plateforme de mobilité solidaire départementale.
FP86	Construire un schéma directeur des mobilités alternatives.
FP87	Implanter un établissement pénitentiaire expérimental centré autour du travail à Donchery sur le territoire d'Ardenne Métropole.
FP88	Affirmer l'ANTS comme outil interministériel pour la numérisation des procédures administratives.
FP89	Accentuer l'implantation d'entreprises en Bassin d'Emploi à Redynamiser (B.E.R.).
FP90	Donner un statut législatif à la catégorie des « territoires à hauts enjeux patrimoniaux et environnementaux ».
FP91	Accompagner l'implantation rapide du groupe CEVITAL dans les Ardennes.
FP93	Cité des arts de la marionnette (parcours de la marionnette dans l'espace urbain et 2 ^e phase de la cité).
FP94	Installer un casino en zone frontalière.
FP95	S'appuyer sur les compétences et le réseau de la Poste pour garantir une offre de service de proximité à la population.
FP100	Créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire adossée au Centre Hospitalier Manchester
FP102	Créer un centre de consultations non programmées sur le site du Centre Hospitalier de Fumay
FP103	Répondre aux besoins de santé en ophtalmologie dans le nord Ardennes en organisant la place d'une filière visuelle hospitalière à Charleville-Mézières
FP106	Création d'un service de Coordination d'Intervention en Médecine Générale (CIMG) et d'un service de Coordination d'Intervention en Milieu Hospitalier (CIMH) au sein de la plateforme territoriale d'appui (PTA) des Ardennes.
FP107	Mission d'accompagnement à la construction du schéma directeur immobilier et de rénovation énergétique du Groupe Hospitalier Sud Ardennes (GHSA)
FP108	Un plan de soutien pour la mise en conformité de l'assainissement des communes.
FP109	Offrir aux élèves ardennais un collège du XXI ^e siècle
FP110	Mise en place d'un centre de formation (contribution du groupe EDF)
FP112	Développer les unités de méthanisation et de purification (projets ARCAVI-SA METHA-GAROTERIE et SUEZ-SOMMAUTHE)
FP114	Faciliter l'accès aux marchés de défense des PME des Ardennes par une meilleure information des règles et procédures
FP120	Faciliter le passage du permis de conduire par les jeunes dans les territoires ruraux en difficulté
FP126	Accompagner le développement économique du territoire Nord Ardennes (Aire de service A304 HQE - Plate-forme économique HQE - Construction bâtiments industriels)
FP127	Expérimenter un dispositif d'accompagnement de services pour favoriser le retour à l'emploi des titulaires des minima sociaux sur le territoire Nord Ardennes
FP128	Construire une structure d'accueil intermédiaire pour seniors (territoire Nord Ardennes)
FP129	Potentialités d'exploitation en eaux souterraines sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse
FP132	Développer l'envie d'entreprendre et faire émerger des projets de création d'entreprise – « Y croire »
FP133	Création des maisons « France Services »
FP134	Accueillir sur le territoire d'Ardenne Métropole une école d'intelligence artificielle (IA) Microsoft-Simplon



Pacte Ardennes : l'Etat et les partenaires s'engagent pour le territoire ardennais

Comité directeur du 27 septembre 2019

Contact presse :
pref-communication@ardennes.gouv.fr



@Prefet08



Préfet des Ardennes